

## L'Agence de l'Eau Artois-Picardie et sa politique en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux de baignade

### *Un outil de solidarité au service de l'eau*

Comme les 5 autres agences de l'eau françaises, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a été créée par la Loi sur l'Eau de 1964. Etablissement public de l'Etat agissant sous tutelle des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire, et de l'Economie et des Finances, l'agence de l'eau est un véritable outil de concertation et de solidarité financière entre les acteurs socio-économiques de la politique de l'eau dans le Bassin Artois-Picardie. Les redevances qu'elle perçoit auprès des agriculteurs, des industriels et des habitants constituent l'essentiel de ses recettes. Elles lui permettent de verser des aides financières à tous ceux qui, sur le bassin, réalisent des actions de lutte contre la pollution de l'eau, gèrent et préservent les milieux aquatiques, protègent la ressource et sécurisent l'eau potable. L'Agence applique donc le principe « Pollueur-Payeur ».

A noter que depuis 2016, La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a étendu les missions des agences de l'eau à la biodiversité marine et terrestre.

### *Déploiement du X<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 sur le littoral*

La stratégie d'interventions de l'agence de l'eau sur le littoral repose sur les résultats des études de profil de baignade. Chaque site de baignade a fait l'objet d'une identification et d'une description des sources avérées et potentielles de contamination bactériologique ainsi que d'une analyse des conditions (météo, marée, vent) de déclassement de la qualité des eaux.

Il a été par ailleurs démontré que des sources de pollution situées dans le bassin versant amont contribuaient directement à la contamination bactériologique des eaux de baignade ou accentuaient les effets des rejets de proximité (phénomène de bruit de fond). Ce constat a conduit l'agence de l'eau à intégrer les bassins versants amont dans les priorités du programme d'actions en faveur du littoral.

Depuis le début du 10<sup>ème</sup> Programme, ce sont près de 206 M€ de travaux qui ont été investis par les collectivités pour la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et soutenus par l'agence de l'eau à hauteur de 47 M€ d'aides financières.

### *Le Crotoy : La modernisation de la station d'épuration*



LE CROTOY SE (LE CROTOY - 80) - N° Ouvrage: 2846 - Date: Mars 2003

La station d'épuration de Le Crotoy a été construite en 1987. D'une capacité de 20 000Eh, elle est conçue à l'époque pour traiter la pollution carbonée et les matières en suspension. Elle est également dotée d'une désinfection des eaux épurées avant rejet au milieu récepteur.

Les évolutions réglementaires tant sur le plan de la qualité des eaux de baignade que sur le plan

du traitement des eaux usées obligent la collectivité à renforcer l'efficacité et les performances du traitement de désinfection des eaux épurées et imposent désormais le traitement de l'azote et du phosphore. La reconstruction de la station d'épuration est devenue indispensable.



LE CROTOY SE (LE CROTOY - 80) - N° Ouvrage: 2846 - Date: Mars 2003

La nouvelle station d'épuration aura une capacité de 12 000 eh (11 000eh retenu pour le financement de l'Agence).  
La filière de traitement de l'eau sera composée d'un traitement biologique de type boues activées en aération prolongée, d'une filtration tertiaire et d'un traitement bactériologique par Ultra-Violet avant rejet final des eaux épurées dans le canal du Marquenterre.

Les boues de la station d'épuration seront déshydratées par centrifugation et valorisées en compostage.  
L'ancienne station d'épuration ne sera pas complètement démolie puisque le décanteur primaire d'un volume de 600m<sup>3</sup> sera réutilisé pour stocker les eaux excédentaires collectées par le réseau d'assainissement lors d'épisodes pluvieux intenses. Les eaux ainsi stockées seront ensuite traitées par la station d'épuration.

En zone littorale, Les eaux pluviales peuvent contribuer à la dégradation de la qualité des eaux de baignade. C'est



dans un objectif de suppression des principaux rejets d'eaux pluviales présents sur le front de mer que la commune du Crotoy a mis en œuvre depuis 2009 des techniques alternatives permettant de gérer les eaux pluviales par infiltration .Ce sont ainsi près de 3 ha qui ont pu être déconnectées du réseau pluvial permettant de supprimer les principaux rejets d'eaux pluviales sur le front de mer (quartier ex-casino notamment).

Ces travaux concourent à la reconquête de la qualité des eaux de baignade et font partie du plan d'actions du profil de baignade qui a été révisé en 2016.

Dans la perspective d'une amélioration progressive et durable de la qualité des eaux de baignade, d'autres actions sont à mettre en œuvre. Ces actions concernent un territoire plus large que celui de la commune du Crotoy et nécessitent une prise de conscience et des engagements de l'ensemble des acteurs de la baie de Somme.

#### Financement des travaux :

##### Agence de l'Eau Artois-Picardie

Montant de travaux prévisionnel :	4 500 000 €
Montant de travaux retenu par l'agence de l'eau :	4 445 000 €
Montant de la participation financière :	2 860 750 €

*Dont 733 250 € sous forme de subvention, 638 250 € sous forme de subvention solidarité Urbain/rural et 1 489 250 € sous forme d'avance remboursable.*

##### Etat (DETR)

Montant de la participation financière :	340 000 € (subvention)
--	------------------------

Cathy Céлары [c.celary@eau-artois-picardie.fr](mailto:c.celary@eau-artois-picardie.fr), responsable des relations presse

03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex

[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)



Etablissement public du Ministère chargé  
du développement durable